Votre santé nous tient à cœur

Autorisation préalable

Lorsque vous ou un membre de votre famille êtes malade, vous devez prendre des décisions judicieuses en matière de santé et de traitement. Discuter avec votre médecin, notamment de l'autorisation préalable des médicaments, est une étape importante qui vous aidera à prendre ces décisions.

NOUS AVONS AJOUTÉ L'AUTORISATION PRÉALABLE À VOTRE RÉGIME.

Selon le principe de l'autorisation préalable, certains médicaments doivent, pour être couverts, faire l'objet d'une préapprobation fondée sur des critères médicaux.

POURQUOI CE CHANGEMENT?

Savez-vous que les employeurs, au Canada, dépensent environ 200 millions de dollars par semaine en médicaments sur ordonnance*? En règle générale, c'est non seulement à cause du volume des demandes de règlement, mais aussi parce qu'un petit nombre de demandes de règlement portent sur des médicaments très coûteux.

L'autorisation préalable peut aider à gérer les coûts d'un petit nombre de dossiers de participants qui consomment des médicaments très coûteux. De la sorte, votre régime d'assurance-médicaments reste abordable à long terme et vous continuez à bénéficier de la couverture dont vous avez besoin.

L'AUTORISATION PRÉALABLE RISQUE-T-ELLE DE NUIRE À LA QUALITÉ DE MES SOINS?

Le but est de mieux gérer les coûts tout en vous remboursant le traitement qui vous convient, compte tenu de la sécurité, du coût et de l'efficacité.

- L'autorisation préalable ne touche que certains médicaments appartenant à des catégories particulières. Elle ne vise pas tous les médicaments sur ordonnance dont vous-même et les personnes à votre charge pouvez avoir besoin.
- Si le promoteur de votre régime a choisi de maintenir la couverture antérieure et que vous prenez l'un des médicaments visés par le programme d'autorisation préalable dans les 120 jours qui précèdent l'entrée en vigueur du programme, vous n'avez pas à obtenir une autorisation. Si vos médicaments vous sont remboursés maintenant, ils continueront de vous être remboursés.
- Vous avez encore tout un choix de médicaments pour votre état.
- Les médicaments inclus dans le programme ne sont pas destinés à des soins intensifs; le délai d'approbation ne devrait donc avoir aucun effet sur la maladie.

Vous trouverez une liste des médicaments et des formulaires en vous rendant sur **masunlife.ca/autorisationprealable.**

QUELS SONT LES MÉDICAMENTS INCLUS DANS LE PROGRAMME?

Certains médicaments utilisés pour le traitement des maladies suivantes nécessitent une autorisation préalable :

- **Asthme**
- **Cancer (médicaments administrés par voie orale)**
- **Hépatite**
- **Hypertension artérielle pulmonaire**
- **Lupus**
- **Maladies rares**
- **Ostéoporose**
- **Sclérose en plaques**
- **Troubles musculaires et nerveux**

Les médicaments appartenant à la catégorie des **biomédicaments** nécessitent également une autorisation préalable. Ces médicaments sont destinés au traitement de maladies comme :

- **Polyarthrite rhumatoïde**
- **Maladie de Crohn**
- **Polyarthrite psoriasique**
- **Spondylarthrite ankylosante**
- **Psoriasis en plaques**

COMMENT FONCTIONNE L'AUTORISATION PRÉALABLE?

Si le médicament prescrit par votre médecin, pour chacune des maladies ci-dessus, nécessite une autorisation préalable, vous devez envoyer à la Sun Life un formulaire d'autorisation préalable dûment rempli avant de faire exécuter l'ordonnance.

Pour les biomédicaments :
Pour certaines catégories de biomédicaments, il existe un médicament privilégié. Celui-ci est sélectionné en fonction de l'opinion d'experts relativement à des critères comme la sécurité, le coût et l'efficacité. Vous devez essayer le médicament privilégié avant de pouvoir demander le remboursement d'un autre médicament de cette catégorie, sauf si une affection préexistante vous empêche de prendre le médicament privilégié.

Si le médicament privilégié n'améliore pas votre état, vous pouvez soumettre, avec votre médecin, un formulaire d'autorisation préalable pour la couverture d'un médicament différent.

Pour les médicaments qui ne sont pas des biomédicaments et pour les biomédicaments :
Si elle a tous les renseignements concernant le participant, la Sun Life examine chaque demande dans les cinq jours ouvrables et fait savoir au participant, par écrit, si elle est approuvée. Pour le moment, si votre demande est approuvée, l'approbation est d'une durée indéfinie. Vous n'avez pas à soumettre chaque fois un nouveau formulaire. Si la demande est refusée, vous pouvez encore prendre le médicament prescrit par votre médecin, mais ce médicament ne vous sera pas remboursé par votre régime d'assurance-médicaments.

Informez votre médecin
La prochaine fois que vous rencontrerez votre médecin, dites-lui que votre régime comporte un programme d'autorisation préalable et prenez le temps de parler du processus d'autorisation avec lui. Reportez-vous pour cela à la brochure « Comment parler à votre médecin de l'autorisation préalable ».

OÙ PUIS-JE TROUVER UN FORMULAIRE D'AUTORISATION PRÉALABLE?

Pour trouver les formulaires et la liste des médicaments visés par le programme, il vous suffit de vous rendre sur **masunlife.ca/autorisationprealable.**

* Source : Institut canadien d'information sur la santé – Dépenses en médicaments au Canada, 1985-2009

Des questions?

Si vous avez des questions, veuillez vous adresser au Centre de service à la clientèle, au 1 800 361-6212.

La vie est plus radieuse sous le soleil

Les garanties collectives sont offertes par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Financière Sun Life.

GB10102-F-05-14 mc-mp-an

Financière Sun Life